

## ATTESTATION DE CONFORMITE AU **LABEL Objectif CO<sub>2</sub>**

Attribuée à  
**TRANSPORTS RENE LAPORTE ET FILS (2)**

3 ROUTE DE PONTIACQ  
64460, PONSON DESSUS

Le comité de labellisation Objectif CO<sub>2</sub> atteste que :

- les données d'activités saisies dans l'outil en ligne "Objectif CO<sub>2</sub>",
- l'organisation mise en place par l'entreprise,
- l'atteinte du niveau de performance CO<sub>2</sub> de la flotte de véhicules,

ont été vérifiés par un auditeur qualifié et indépendant, et répondent aux exigences du référentiel suivant:

**Version du 10 septembre 2021**

Référentiel téléchargeable sur le site Internet [www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr)

La labellisation couvre l'ensemble des entités juridiques situées sur le territoire français et le périmètre d'activité de **TRANSPORTS RENE LAPORTE ET FILS**, détaillés en annexe.

Période de référence A0 ayant fait l'objet de la vérification : **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Date d'attribution du label : **21/12/2023**

Sous réserve du maintien du niveau de performance sur les périodes A1, A2 et A3, cette attestation est valide jusqu'au : **21/12/2026**

Attestation n° : **202312-021**

Auditeur : **CROUAN Sébastien**

Paris le **21/12/2023**

« Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO<sub>2</sub> et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du *Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique*. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. »

# ANNEXE - Périmètre de labellisation

## Périmètre organisationnel :

La société TRANSPORTS RENE LAPORTE ET FILS a pris en compte :

- l'intégralité de ses établissements français sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel
- l'ensemble de ses véhicules de sa flotte propre

Les entités juridiques et leurs filiales concernées par le label :

1. TRANSPORTS RENE LAPORTE ET FILS- SIREN 389 941 683.

« Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du *Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique*. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. »

